

Révision de la formation professionnelle supérieure – système à deux niveaux

Il y a exactement un an (dans le numéro 5/2021 du magazine), nous faisons le point sur le projet de révision de la formation professionnelle supérieure. En février 2021, le SEFRI avait enfin donné son feu vert à la mise en place du système à deux niveaux.

Depuis lors, le groupe de pilotage a finalisé les profils de qualification et élaboré des descriptifs détaillés des prestations, qui seront bientôt achevés.

Nous vous informons une nouvelle fois sur le système à deux niveaux et sur les changements intervenus entretemps :

Premier niveau

Le premier niveau se compose d'un examen professionnel EP qui mène à l'obtention d'un brevet fédéral. Les titulaires du brevet fédéral portent le titre de «Spécialiste en technique orthopédique de chaussure EP» et doivent pouvoir assumer des fonctions de responsable d'ateliers. À ce niveau, l'accent est principalement mis sur le savoir-faire manuel, sur l'organisation de l'atelier ainsi que sur la responsabilité du personnel de l'atelier et des apprentis. D'une certaine manière, cet EP est destiné à remplacer le diplôme supprimé de maître cordonnier MC, bien que l'examen soit davantage axé sur la technique orthopédique de chaussures. Le diplôme de l'IFCAM ne constitue pas ici une condition d'admission, mais les futur-e-s Spécialiste en technique orthopédique de chaussure doivent avoir suivi un cours cantonal pour formateurs.

L'EP est conçu comme un examen classique. Cela signifie que le cours préparatoire à l'examen constitue une offre séparée de l'association. L'examen lui-même comportera de nombreuses parties pratiques contenues dans l'EPS précédent.

Avec l'EP, notre ambition est de permettre aux personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas suivre le parcours de l'EPS MBO d'obtenir un diplôme de la formation professionnelle supérieure – des artisans et des organisateurs talentueux dont la gestion d'entreprise ne fait pas nécessairement partie des compétences. La pause avant l'EPS offre également l'opportunité de mieux s'évaluer soi-même. De nombreuses entreprises manquent aujourd'hui de chefs d'atelier. Le brevet EP permet en outre d'exercer en tant qu'indépendant. Comme pour l'ancien EPS de maître bottier/bottière, il est prévu que les Spécialistes en technique orthopédique de chaussure EP soient habilités à facturer les soins de petite orthopédie selon le Tarif OSM.

Deuxième niveau

Les personnes souhaitant poursuivre leur formation après avoir obtenu l'EP peuvent s'atteler au deuxième niveau jusqu'à l'EPS MBO immédiatement ou ultérieurement.

Lors de notre dernier rapport, nous avons informé que le brevet fédéral (EP) constituait – avec le diplôme de l'IFCAM de gestion d'entreprise – une condition d'admission à l'EPS MBO. Nous n'avons pas réussi à faire passer ce projet auprès de la Confédération (SEFRI). Le groupe de pilotage a dû constater une fois de plus qu'il évolue dans un corset étroit de réglementations et que des systèmes qui étaient encore autorisés sans problème il y a quelques années ne

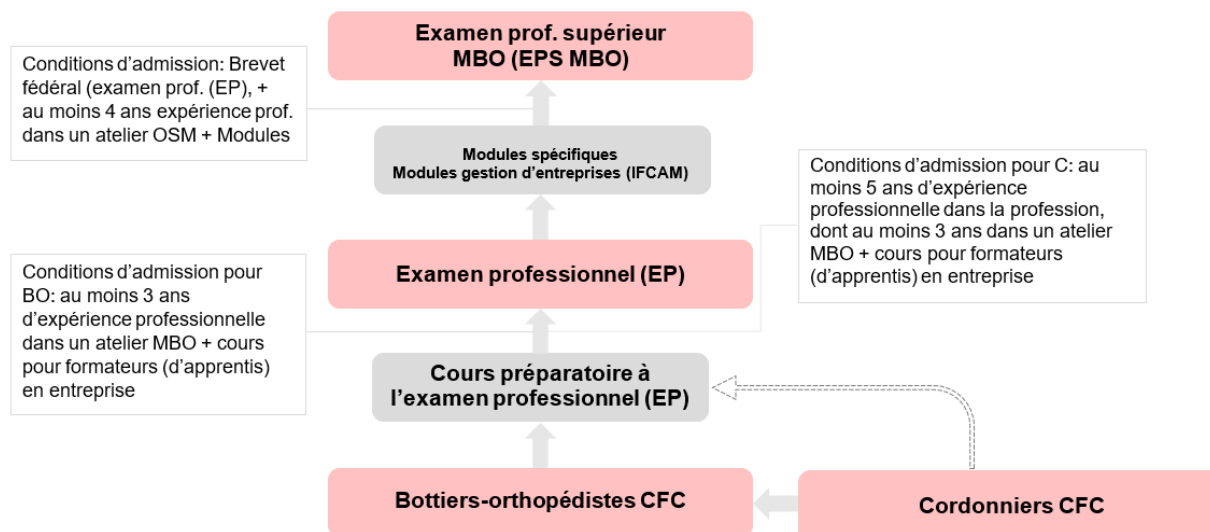
sont soudain plus acceptés. Concrètement, l'association n'a pas obtenu le feu vert pour fixer un diplôme de gestion d'entreprise (par ex. SIU) comme condition d'admission à l'EPS.

Le groupe de pilotage et le Comité ont analysé la situation et ont trouvé une solution qui nous permet de rester assez proches du système à deux niveaux prévu jusqu'à présent.

L'EPS doit désormais être organisé en tant qu'examen modulaire (au lieu d'un examen classique comme jusqu'à présent). La différence avec l'examen classique est que des modules seront proposés à la place du cours préparatoire. Contrairement au cours préparatoire, les modules font partie intégrante de l'examen et sont donc une condition préalable à la réussite de l'EPS. En fin de compte, la différence avec notre modèle actuel n'est pas si grande. L'avantage est que l'association peut proposer elle-même les modules spécifiques et que des partenaires externes, comme l'Institut Suisse pour la formation des cadres d'entreprise (IFCAM), peuvent être engagés pour les modules de gestion. Les contenus des modules prévus s'aligne sur les contenus actuels de l'IFCAM.

Les modules spécifiques à la profession de l'EPS MBO et l'EPS lui-même seront nettement allégés par rapport au cours préparatoire à l'EPS (CMBO). La plupart des compétences artisanales auront alors déjà été transmises et examinées dans le cadre de l'EP.

Dans l'EPS MBO, le travail de diplôme jouera un rôle encore plus important qu'aujourd'hui. Par ailleurs, l'accent sera mis sur les stratégies d'appareillage, le calcul, les pathologies et la biomécanique.



Dates des cours et des examens

Nous avons déjà quelques personnes inscrites sur la liste des intéressés pour la formation professionnelle supérieure de l'Association Pied & Chaussure. Le comité a convenu du calendrier suivant:

Début du cours préparatoire EP:	automne 2023
Première session EP:	automne 2024
Début des modules EPS:	fin de l'automne 2024
Première session EPS:	automne 2025 ou printemps 2026

Sachant que nous nous trouvons régulièrement face à des difficultés dans un tel projet de révision et que les avis officiels évoluent en permanence, ce calendrier est fourni à titre de déclaration d'intention. Il en va de même pour les descriptions de l'EP et de l'EPS. En outre, le bâtiment BWZ de Zofigen s'apprête à faire l'objet d'importants travaux de rénovation. Des modifications sont donc possibles.

Les personnes intéressées qui ne se sont pas encore manifestées auprès de l'Association sont invitées à envoyer un e-mail à info@f-u-s.ch. Nous enregistrerons leurs coordonnées pour les tenir au courant.

Lucerne, 26 septembre 2022